

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Titulaires d'églises paroissiales. — II Offices de l'Église. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V Nos institutions de charité. — VI Nouvelles religieuses. — VII Œuvre des Tabernacles. — VIII A la Congrégation de Notre-Dame : vêtue et profession religieuse. — IX Sœurs de l'Immaculée-Conception : vêtue.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 10 février

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 6 février, Sainte-Dorothée; du 14 février, *par anticipation*, S. Valentin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — *Par anticipation*, du 11 février, Notre-Dame-de-Lourdes (Ottawa et Manotio); du 15 février, Saint-Faustin et Saint-Jovite.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 6 février, Saint-Tite.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 7 février, Saint-Romuald (Farnham).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 11 février, *par anticipation*, Notre-Dame de Lourdes (Fectau's Mills).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 9 février, Saint-Cyrille (Wendover); du 16 février, *par anticipation*, Saint-Fulgence (Durrham) et Saint-Samuel.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 8 février, Saint-Jean-de-Matha.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 3 février

10 DIVERS OFFICES DU JOUR :

L'Église célèbre en ce jour l'office de la Sexagésime, avec mémoire de S. Blaise M. Mais dans les églises paroissiales de la province de Québec, l'on chante la messe et les vêpres de la Purification de la Ste Vierge remise du 2 février au dimanche suivant. En quelques églises cette solennité est anticipée au dernier dimanche de janvier, pour laisser la place à la solennité du titulaire de ce jour. Toutefois la bénédiction et procession des cierges se fait quand même le dimanche qui suit le 2 février.

L'Église fait rappeler à la fois le double mystère de la Purification de la Ste Vierge et de la Présentation de son divin Fils au temple de Jérusalem. L'une et l'autre étaient commandées par la loi de Moïse, mais n'obligeaient

pas ces saints personnages. Admirons, mais surtout imitons cet exemple de profonde humilité. Si nous n'avons pas le courage de pratiquer les conseils évangéliques, ayons au moins assez d'amour de Dieu pour ne plus refuser d'obéir aux commandements de Dieu et de la sainte Eglise.

La cérémonie de la bénédiction et de la procession des cierges nous donne plus d'une leçon utile. D'après S. Ambroise, la cire, ouvrage de l'abeille virginale, nous représente la chair très pure de Jésus-Christ; la mèche qui parcourt tout l'intérieur du cierge, nous fait penser à l'âme bienheureuse qui animait ce corps divin; enfin la flamme qui brille à sa partie supérieure représente la divinité de Jésus-Christ. Cette flamme nous rappelle encore d'après S. Yves de Chartres, la religion de Jésus-Christ qui est venu illuminer nos ténèbres. Prions pour ceux qui non contents de s'en priver déploient tout leur zèle à éteindre cette divine lumière dans les autres.

Le 3 février, on fait l'office de S. Blaise. Médecin droit, chaste, juste et sincère, il allait se retirer dans la solitude lorsqu'on le fit évêque de Sébaste (Asie Mineure).

Il choisit pour demeure une grotte du mont Argée où l'on vint de toutes parts chercher la guérison de l'âme et le soulagement du corps. En allant au martyre, il guérissait les malades empressés sur son passage. C'est alors, que par un signe de croix sur la gorge d'un enfant, il le préserva d'un étranglement certain causé par un artère de poisson.

On commence en ce jour l'office de S. André Corsini. Après quelques années passées dans les plus grands dérèglements, touché des prières et des larmes de sa pieuse mère, il alla se prosterner dans l'église des Carmes, devant l'image de N.-D. du Peuple. Vaincu par la grâce, à l'âge de seize ans, il demanda son entrée dans la communauté. Il y devint bientôt par ses austérités et sa piété, l'édification du monastère. Son élévation au siège épiscopal de Fiesole (Italie centrale) lui fit redoubler ses austérités et ses prières. Chaque jour il récitait les sept psaumes de la pénitence avec les litanies des saints et se donnait une rude discipline. Sa charité pour les pauvres honteux était inépuisable. Dieu multiplia entre ses mains le pain qu'il leur distribuait.

DISPOSITIONS DES DIVERS OFFICES :

Dans les chapelles semi-publiques (1)

Messe du dim. de la Sexagésime, *semi-double privil.* ; 2e or. de S. Blaise, 3e *A cunctis* ; préf. de la Trinité. — I vêpres de S. André Corsini ; mém. de la Sexag. (ant. *Vobis*, v. *Dirigatur*), *double* ; Conf. Pont.

(1) On appelle *chapelles publiques* celles qui sont ouvertes au public qui en occupe les bancs. La *chapelle semi-publique* est habituellement occupée par la communauté qui admet par faveur un petit nombre d'étrangers ; on n'y dit pas la messe des solennités qui ont lieu dans les églises et les chapelles publiques.

Dans les églises et chapelles publiques (1)

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession.

Messe de la Purification de Marie (du 2 février). *do ab'e ds 2: c'*. ; 2e or.
de la Sexag. : préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres (ant.
Simeon), mém. de S. André Corsini, Conf. Pont. (ant. *Sacerdos*, v. *Amavit*)
et du dim. (ant. *Vobis*, v. *Dirigatur*). J. S.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	31	JANVIER	—	Ville-Marie.
SAMEDI,	2	FÉVRIER	—	Notre-Dame-de-Lourdes.
LUNDI,	4	"	—	Collège Ste-Croix, Côtes-des-Neiges.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 26 décembre 1906.

LES fêtes de Noël marquent dans tous les pays chrétiens la cessation des luttes qui divisent les hommes. A Paris, on appelle ce temps " la trêve des confiseurs ". Cette grève des confiseurs, puisqu'on l'appelle ainsi, n'est que l'écho de la paix qu'en ce jour les anges ont annoncé du haut du ciel aux hommes de bonne volonté. Notre société est tellement imprégnée de christianisme, celui-ci est entré si profondément dans ses habitudes, dans son sang, que sans le vouloir, et en lui donnant des noms étrangers, elle ne peut s'empêcher de passer le temps de Noël dans une paix relative. Un jour Grégoire XVI visitait le bain de Civitavecchia où étaient renfermés des brigands de marque, tels que le fameux Gasparone, dont Alexandre Dumas père a décrit les exploits, et des détenus politiques en assez grand nombre. On sait en effet que les sociétés secrètes, furieuses de se voir démasquées par ce pape vigilant, avaient cherché en plusieurs circonstances à jeter le trouble dans les états pontificaux et à faire la révolution. Grégoire XVI était moine ; mais il avait une main de fer, et les désordres étaient réprimés et leurs auteurs rigoureusement punis. Or un condamné politique inspire toujours une certaine commisération ; aussi quand le pape visita le bain et s'approcha de la partie réservée aux détenus politiques,

un de ses conseillers, lui rappelant que c'était le lendemain de Noël, ajouta ces paroles : Dieu a dit " *et in terra pax hominibus* ", pour quoi ne pas la donner à ces malheureux détenus ? Mais le pape répondit immédiatement : " Dieu a donné la paix aux hommes *bonæ voluntatis*. L'ont-ils ? " Et les détenus politiques restèrent en prison jusqu'à l'amnistie accordée par Pie IX, mesure malheureuse qui fut le point de départ et l'origine de la révolution de 1848.

— La veille de Noël est la fête du poisson, car ce jour-là est *magro-stretto*, et le soir a lieu le *cenone* traditionnel, tout en maigre apprêté à l'huile, mais pour lequel les bons Romains ont autant de dévotion que d'appétit ; et si on mesure la première par le second, ils doivent être des fervents des mystères que l'Eglise célèbre en ces jours. Parmi les coutumes de cette époque, il en est une dont bénéficie le Sacré-Collège. Les cardinaux possédaient anciennement de grandes propriétés à Comacchio ; et parmi celles-ci, le lac de ce nom, ou mieux une grande lagune séparée de la mer par des bancs de sable. Cette lagune était dès les anciens temps remarquable par sa richesse en poissons ; et parmi ceux-ci était une spécialité de ses eaux, le *capitone*, sorte d'anguille, mais plus grosse et plus grasse, dont la chair a un goût très savoureux qui ne ressemble en rien à celui de l'anguille ordinaire. Le Sacré-Collège en vendant au commencement du siècle dernier, je crois, ses droits sur cet étang, s'est réservé un cens, c'est-à-dire le droit d'avoir chaque année la quantité de poisson suffisante pour le *cenone* de Noël des Eminentissimes. Aussi, depuis cette époque, chaque année le carmelingue du Sacré-Collège, charge pour une année de l'administration des biens appartenant aux cardinaux, passe à chacun de ces collègues un *capitone* ou anguille de Comacchio, et ce poisson est servi sur la table du cardinal la veille de Noël.

— Pour satisfaire aux exigences gastronomiques de cette veille de Noël le poisson afflue de tous les côtés, et donne lieu à Rome à des ventes aux enchères caractéristiques, et à une réunion mondaine très courue.

Vers minuit, dans le marché du poisson, à Saint-Théodore, au milieu d'une grande affluence de personnes de la haute société, couvertes de fourrures, chargées de diamants étincelants aux feux de mille lampes électriques et torches allumées, on fait la criée de ces poissons par lots de 50 et 100 kilogrammes. En deux heures tout est

terminé et les revendeurs portent la marchandise dans leur boutique pour la revendre au détail le lendemain le plus cher possible. Cette année au *Cottio*, car c'est le nom que l'on donne à ces enchères traditionnelles, on a vendu 450 quintaux de poissons, dont les plus renommés sont les anguilles ou *capitone* de Comacchio, les esturgeons et les truites des lacs italiens. Par contre le saumon est excessivement rare et s'élève à des prix difficilement abordables, car il se paye en moyenne 18 francs le kilogramme.

— Le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, vient de célébrer, le 22 décembre, le cinquantième anniversaire de sa première messe ; et à cette occasion il a reçu de nombreux cadeaux, parmi lesquels est à signaler un calice en or, dont il s'est servi le jour de Noël, où il est allé célébrer les trois messes traditionnelles dans son titre de *Santa Maria della Scala*.


Le cardinal Gotti, génois d'origine, né en 1834, entra tout jeune dans l'ordre des Carmes déchaussés. Et, le 22 décembre 1856, fut ordonné prêtre dans le couvent de Sainte-Anne à Gènes. Il fut ensuite employé par son ordre comme professeur des sciences navales dans le collège préparatoire de la marine, et nombreux sont actuellement les capitaines, commandants et amiraux qui se rappellent ses doctes leçons, et admirent encore la clarté de l'exposition qui était la qualité maîtresse du jeune professeur. En 1869 il fut choisi comme théologien pour accompagner au concile son supérieur général, en 1872 il était procureur général, et en 1880 général des Carmes déchaussés. C'est alors qu'il entreprit un long voyage pour visiter personnellement toutes les maisons de son ordre. Les qualités dont il fit montre pendant son généralat furent telles que, sans le prévenir, et contrairement aux statuts de l'ordre, le Définitoire demanda et obtint du Souverain-Pontife Léon XIII la permission de l'élire à nouveau. Le 18 mai 1892 Léon XIII, qui avait pu apprécier les qualités diplomatiques du général des Carmes, surtout dans la mission qu'il accomplit au Liban, le nomma internonce au Brésil où il resta trois années, car Léon XIII le rappela, et lui conféra la pourpre cardinalice le 29 novembre 1895. C'était une promotion qui sortait des voies ordinaires. Depuis, le cardinal a successivement rempli les fonctions de préfet des Indulgences et Reliques, puis des Evêques et Réguliers, et enfin, en 1902, de préfet de la Propagande, charge la

plus considérable du Sacré-Collège et qu'il remplit à la satisfaction générale.

— Le cardinal Gotti porte dans son administration les qualités d'exactitude, la précision et la netteté de jugement que lui ont valu les études mathématiques par lesquelles il a commencé sa carrière. Doué d'une grande puissance de travail, d'une prodigieuse facilité d'assimilation, d'un esprit parfaitement équilibré qui ne se laisse influencer par rien, et d'une volonté de fer qui, une fois fixée, poursuit sa route sans tenir compte des obstacles qui se dressent devant elle, il est selon le dicton anglais : *the right man in the right place*. Aussi avec tous ceux qui le connaissent et l'admirent lui disons-nous : *Ad multos annos*.

DON ALESSANDRO.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE (1)

ONSCIENTE qu'elle est de sa mission d'éclairer l'opinion, *La Presse* a toujours vu favorablement les exemptions de taxes dont jouissent, à Montréal, nos institutions de charité. Nous comprenons, sans doute, que, pour marcher toujours dans la voie du progrès et pour faire face à toutes les exigences que cela comporte, la ville a besoin de ressources. Mais, nous ne pouvons pas oublier, non plus, les charges très lourdes qui pèsent, et dans l'intérêt public, sur nos institutions de charité. Il faut y regarder à deux fois, croyons-nous, sous le prétexte, d'ailleurs plausible, d'augmenter le chiffre des revenus, avant de grever ces établissements qui sont incontestablement d'utilité publique et qui portent déjà de pesantes responsabilités.

Même pour celles de nos communautés qui utilisent leurs moyens d'action, vendent leur travail, par exemple, comme au Bon-Pasteur, ou prennent des pensionnaires comme chez les Sourdes-Muettes, la question se pose, d'abord, de savoir si les

revenus ainsi obtenus produisent vraiment un chiffre de recettes trop élevé pour les charges que l'institution encoure.

Il faut être de bon compte. Les Sœurs ne sont pas, en général, aussi riches qu'on le dit parfois. A part les Sulpiciens, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu et les Sœurs Grises qui ont des biens de fondation, mais qui s'en servent, on le sait, si largement et si généreusement nous devrions dire uniquement pour nos œuvres d'éducation, pour nos malades et pour nos abandonnés de toute sorte, quelles sont les communautés, si bien situées que soient leurs propriétés et si vastes que soient leurs constructions, qui n'ont pas de lourdes dettes à solder et des intérêts à servir tous les ans ? Cependant qu'elles soutiennent les œuvres les plus admirables d'utilité publique, que, sans elles, la ville, comme cela se fait ailleurs, devrait prendre à ses charges.

Quand on ne fait que voir, en passant, les grandes maisons où logent les Sœurs et leurs protégés, on peut assez facilement peut-être s'illusionner et se laisser tromper. Mais tous les citoyens ont le droit de se rappeler que la ville ne fait rien ou presque rien pour nourrir, pour chauffer, pour abriter ses déshérités, ses vieillards, ses aveugles, ses orphelins, ses sourds, ses muets, ses malades et ses perclus. Pour toutes ces misères, ce sont les communautés qui veillent et qui peinent. Pour tous ces infortunés, ce sont les bonnes Sœurs qui montent la garde et qui remplacent tout le monde.

La maison des Sourdes-Muettes, par exemple, possède un bel immeuble, admirablement situé, rue Saint-Denis. Mais il lui faut, chaque année, payer \$1,500.00 d'assurances, \$6,000.00 d'intérêts, \$6,000.00 de chauffage, \$11,000.00 d'entretien, \$925.00 pour la taxe de l'eau : soit un total de \$25,000.00. Nous négligeons les détails, car le chiffre précis, qu'on a bien voulu nous communiquer, excède un peu \$28,000.00. Or si les Sœurs n'avaient pas le revenu que leur donnent leurs pensionnaires, comment pourraient-elles, à la fin de l'année, équilibrer leur

budget ? Veut-on savoir ce qu'elles reçoivent — à part les revenus des pensionnaires — chaque année ? Leurs 250 élèves, les pauvres sourdes-muettes, leur rapportent \$1,500.00, le produit des petits ouvrages environ \$500.00, l'octroi dit du fonds des écoles un peu blus de \$4 000, l'octroi direct du gouvernement \$5 700.00, soit, en chiffres ronds, \$12,000.00. Ajoutons \$2,000.00 fournis par le souper aux huîtres que des dames charitables organisent chaque automne. Nous arrivons à \$14,000.00 rien, de plus ; et c'est \$28,000.00 qu'il faut. Et la dette reste toujours là, pour assombrir l'avenir. Et nous omettons d'apprécier le travail fourni par soixante-dix à quatre-vingt religieuses, ce qui assurément vaut bien quelque chose.

Quoi de plus légitime pour les Sœurs, alors, que de chercher à combler le déficit annuel et à diminuer la dette en recourant à quelque revenus de pensions, qui aident les quêtes ? Leurs pensionnaires, d'ailleurs, n'iraient pas, probablement, dans les hôtels. Ils sont attirés chez elles par le désir d'une vie calme et tranquille, dans une atmosphère pieuse et comme à l'ombre de l'autel du Bon Dieu, près duquel ils peuvent s'agenouiller à toutes les heures du jour.

Au reste, qu'on fournisse aux Sœurs un octroi municipal qui compte, et le système, pour elles aujourd'hui nécessaire, de prendre des pensionnaires aura vécu, nous sommes en mesure de l'affirmer.

Mais en attendant serait-il d'une administration équitable de vouloir charger les Sœurs d'un autre impôt, alors qu'on devrait, plutôt, les aider à accomplir ce SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE qui incombe ailleurs aux municipalités et dont ici, par dévouement charité, et elle se chargent si volontiers ?

Et pensons que la maison des Sourdes-Muettes fait dans notre ville une bien belle œuvre ; qu'elle a déjà, dans le passé reçu, hébergé et en majeure partie instruit plus de mille infir-

mes, qu'elle en héberge enfin et qu'elle en instruit actuellement pas loin de 300.

Au « Bon-Pasteur » on a recours à une autre industrie : on prend du travail de buanderie. C'est une source de revenus sans doute importante, mais absolument nécessaire pour le maintien de l'œuvre.

L'on sait ce qu'est cette œuvre du Bon-Pasteur, et à qu'elle catégorie de personnes cette maison donne un discret et charitable asile. Sur la route de la vie il faut coudoyer bien des misères. Ceux qui ne savent pas avoir pitié ne sont ni chrétiens, ni humains. Il ne sied pas, sans doute, de tout justifier ; mais avant de jeter trop dru les pierres pour lapider les coupables, il convient souvent de se demander si, soi-même, l'on est sans péché. Les Sœurs du Bon-Pasteur, en venant en assistance au repentir, font une œuvre très digne en même temps qu'une œuvre nécessaire dans une grande ville comme la nôtre. Elles la font discrète et moralisante au plus haut chef. Mais cette œuvre comment vit-elle ?

L'immeuble de la rue Sherbrooke est de belle venue et de larges dimensions. Il doit être coté à un joli chiffre sur le « rôle d'évaluation ». Mais il n'a pas poussé là tout seul. Pour avoir ce terrain ou, tout au moins, pour élever ces bâtiments, il a fallu faire des dettes. Puis l'entretien des diverses catégories de « pénitentes » et de « réformées » — il y en a plus de 300 en moyenne—coûte cher. En 10 ans c'est 2,370 personnes qui, nous a-t-on dit, ont passé par là. Cela représente un bien moral et social incalculable, mais cela coûte aussi beaucoup.

Or, qu'est il donné aux Sœurs par le gouvernement et par la ville ? Voici des chiffres exacts. Le gouvernement de Québec leur alloue \$166.00 par mois pour l'Ecole de Réforme et \$378.00 comme bonus annuelle. La ville ? La ville ne donne rien. Les Sœurs paient la taxe de l'eau, soit \$1,300.00.

Peut-on s'étonner si les quêtes ne suffisent pas, et s'il faut cher-

cher quelque part des revenus pour pouvoir attacher les deux bouts ensemble à la fin de l'année ? Au lieu de songer à imposer des taxes à une semblable institution, nous nous demandons s'il ne faudrait pas songer plutôt à lui servir un octroi généreux. D'ailleurs ce travail de buanderie, que les Sœurs prennent en-dehors et qui les aide à faire leur œuvre, serait, même si elle n'en avait pas besoin, indispensable au point de vue hygiénique et au point de vue moral, pour occuper leurs « pensionnaires » et pour les faire travailler. On ne le sait que trop, l'oisiveté n'a jamais été une école de vertu, non plus qu'une source de consolation.

En résumé, suivant le mot de Taine, que M. Paul Bourget rééditait dernièrement dans son discours sur les prix de « vertus » à l'Académie française, nos Sœurs de Charité, de quelque nom qu'elle s'appellent, sont des « corvéables volontaires » qui méritent des égards particuliers. Dans notre ville surtout elles portent fièrement de lourdes charges publiques. Ce que nous avons dit concernant les Soudes-Muettes et le Bon-Pasteur, nous pourrions le répéter, avec des variantes dans les considérants, de toutes nos institutions de bienfaisance et de charité, de nos hôpitaux, de nos asiles, de nos hospices, de nos crèches. Leur continuer les exemptions de taxes ce n'est, après tout, qu'un acte de justice et d'équité, en même temps qu'un acte de reconnaissance publique largement méritée.

Qu'est-ce que la ville n'aurait pas à payer, si la charité et le dévouement ne faisaient pas leur œuvre ?

(1) Dans son « éditorial » du samedi 12 janvier, *La Presse* publiait l'important article que nous reproduisons. C'est, croyons-nous, la note juste. Au nom de tous les malheureux et de tous les pauvres que nos « Institutions de Charité » soutiennent et consolent, nous tenons à remercier le grand journal montréalais de son attitude si bienveillante et si opportune.

NOUVELLES RELIGIEUSES

JUBILE sacerdotal du cardinal Gotti. — L'on a annoncé la célébration récente à Rome du cinquantième anniversaire de prêtrise du Préfet de la Propagande, Son Eminence le cardinal Gotti. Le cardinal aura 73 ans le 29 mars prochain. Il y a aussi tout près de 50 ans qu'il est religieux, puisqu'il est entré chez les carmes en 1858. Après avoir été théologien de son général au Concile du Vatican, puis procureur général et enfin général de son ordre de 1881 à 1892, il devint évêque en 1892 et cardinal en 1895. Il a succédé, comme on sait, au cardinal Ledochowski à la tête de la Propagande, l'importante Congrégation sous la juridiction de laquelle vivent encore, entre autres, l'Eglise des Etats-Unis et l'Eglise du Canada.

Les cinquante années de sacerdoce de cet éminent religieux, devenu un prince de l'Eglise, ont été des plus fructueuses, et, comme s'exprimait Mgr l'archevêque de Montréal, en écrivant à Son Eminence, « puisque notre pays a particulièrement profité de cette vie sacerdotale, toute pleine de lumière et de zèle, il est naturel qu'à l'occasion de ce jubilé d'or nous fassions monter vers le ciel nos actions de grâces et nos meilleures prières ». — *Ad multos et faustissimos annos !*

IXme service anniversaire de Mgr Fabre. — Déjà dix ans qu'il est mort le doux et pieux archevêque, dix ans, exactement, au 30 décembre dernier. Il semble que c'est hier, tout au plus que c'est il y a quelques mois, que, dans cette vaste cathédrale, en présence d'une foule si émue et si sympathique, la dominant de son conseil entr'ouvert de toute la majesté de la dignité et de la mort emmêlées, le regretté Mgr Fabre une dernière fois apparaissait sous la voûte de ce dôme et au pied de cet autel, où il aimait tant à présider les

belles et saintes cérémonies de l'Eglise. Et dix ans déjà sont passés ! Les œuvres catholiques ont continué certes de progresser, les paroisses de la ville et du diocèse se sont multipliées, une nouvelle église s'est détachée de Montréal, celle de Joliette, les communautés prospèrent, les collèges sont remplis, et, du haut du ciel, où nous aimons le voir, notre regretté Mgr Fabre doit suivre avec affection le développement de la vie catholique dans son beau diocèse ; mais nous en sommes certain, depuis son distingué successeur jusqu'au plus modeste des mille et soixante-quatre prêtres qu'il avait ordonnés, depuis les vieillards qui furent ses contemporains jusqu'aux enfants qu'il avait une fois bénis — et dont sans doute il garde là-haut le souvenir, lui qui si heureusement reconnaissait tout le monde ! — personne n'a oublié non plus la douce et sympathique figure et la si grande bonté de cœur du prélat défunt.

Au neuvième service anniversaire, qui a eu lieu le 16 janvier, Mgr l'archevêque assistait au trône, accompagné de MM. les chanoines Dauth et Roy, et c'est Sa Grandeur qui a fait l'absoute. Le service a été chanté par M. le chanoine Adam, curé au Sacré Cœur, ayant comme diacre, M. l'abbé Dubuc, curé à Viauville, le compagnon de Mgr Fabre à son dernier voyage en Europe, et comme sous-diacre, M. l'abbé H. Gagnon, sulpicien, le mille soixante-quatrième et dernier prêtre ordonné par Mgr Fabre. Un clergé nombreux, des représentants de toutes nos communautés, des membres de la famille Fabre et Surveyer, bon nombre de fidèles et des groupes d'orphelins assistaient à l'office funèbre. Sur tout l'ensemble de cette cérémonie planait un souvenir grave et doux. Les tentures noires qui descendaient le long des colonnes s'agitaient doucement, et doucement aussi, à la lueur tremblottante des six cierges qui entouraient le modeste catafalque, sur le fond noir du drap mortuaire les larmes d'or semblaient glisser.....

Chez les Sœurs de Miséricorde. — A cette même date

du 16 janvier, on célébrait chez les Sœurs de Miséricorde à Montréal—et en même temps à Winnipeg et à Edmonton — le cinquante-neuvième anniversaire du jour où les huit premières religieuses, en prononçant leurs vœux perpétuels, jetaient les fondements de ce florissant institut, voué, on le sait, à l'œuvre si chrétienne de l'assistance au repentir. A Montréal, en outre de la cérémonie de vêtue et de profession accoutumée, on célébrait aussi les noces d'or de l'une des religieuses, sœur Marie des Saints Anges (née Flore Bertrand). Mgr Archambeault, évêque de Joliette, présidait cette belle fête.

L'école apostolique. — L'œuvre des Sœurs de l'Immaculée-Conception, dite aussi de l'Ecole apostolique, à Outremont, est en belle voie de progrès. La bénédiction de Dieu la protège évidemment. Il y a lieu de s'en réjouir et d'en remercier le ciel. On nous a prié de signaler, et nous signalons volontiers, la cérémonie de vêtue qui a eu lieu au nouveau couvent d'Outremont, le jour de la fête de l'Epiphanie, 6 janvier, et a été présidée par le Rév. Père Foucher, curé de Saint-Viateur. Nous donnons ailleurs la liste des noms des nouvelles novices.

Feu M. l'abbé D. Filion. — Le samedi, 12 janvier, mourait subitement, au Manitoba, M. l'abbé D. Filion, curé depuis de longues années de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Manitoba. M. le curé Filion était né à Saint-Hermas et il avait étudié à Sainte-Thérèse. Très jeune, il partit pour ces lointaines et glorieuses missions de l'Ouest, où la voix du grand Mgr Taché appela tant des nôtres à la gloire de l'apostolat. « Le jeune prêtre mérita la confiance de ses supérieurs, il donna sans compter son zèle et ses labeurs. Il meurt à 60 ans. Le pays perd en lui — a-t-on justement écrit dans un communiqué aux journaux — un prêtre zélé, un vrai patriote et un ami éclairé de la colonisation, cette œuvre, chez nous, si vitale et si nationale.

Feu M. l'abbé G.-M. LeBlanc. — Un télégramme reçu lundi soir (14 janvier), d'Arichat (C.-B.), à Montréal, annonçait la mort subite d'un vénérable prêtre acadien, bien connu dans notre ville, M. l'abbé G.-M. LeBlanc, ancien curé. Ordonné prêtre au mois d'avril 1866, M. LeBlanc avait d'abord exercé le saint ministère au Cap Breton, son pays d'origine. Plus tard il se donna aux études généalogiques qui intéressaient ses chers compatriotes d'Acadie et fit de longs séjours à Montréal (au Bon-Pasteur) et au Sault-aux-Récollets. Il voyageait beaucoup, sans cesse occupé à compiler ici et là les registres paroissiaux.

A tous ceux qui l'ont connu, M. l'abbé LeBlanc laisse le souvenir d'un prêtre très digne, studieux et pieux, passionnément dévoué à la race sympathique dont il était le fils. Il doit laisser, dans ses nombreuses notes, des renseignements très instructifs et très précis sur le mouvement de la population acadienne, de celle surtout qui lors du « grand bouleversement » de 1755 est venue chercher asile dans notre province de Québec.

Plusieurs jeunes prêtres de la Nouvelle-Ecosse ou du Cap-Breton doivent à M. LeBlanc le bienfait de l'instruction. Vers 1893, il fit un voyage en Europe et passa quelque mois dans la ville de Rome. Il est mort subitement, à Arichat, chez l'un de ses meilleurs protégés et amis, M. l'abbé Lubin Gallant, curé. M. LeBlanc était environ dans la 68^{me} année de son âge.

ŒUVRE DES TABERNACLES

Le salut solennel de l'Œuvre des Tabernacles, à l'occasion de la fête de saint François de Sales, aura lieu le mardi 29 du courant, à 3 heures du soir, dans l'église de Notre-Dame de Pitié.

Associés et amis de l'Œuvre sont priés d'assister à cette réunion.

A LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

Vêtue et profession religieuse

Le 3 janvier, M. l'abbé J. Gaudin, procureur de Saint Sulpice à Montréal, présidait une cérémonie de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame. Trente-quatre postulantes avaient le bonheur de revêtir l'habit religieux :

Mlles Esther Landon, dite Sœur Saint-George de Thèbes ; Blanche Cullliérier, dite Sœur Sainte-Marie-Emilien ; Lauretta Chaput, dite Sœur Saint-Viateur ; Marie-Anne Drainville, dite Sœur Sainte-Marie-Ambroise ; Ida-May Merleau, dite Sœur Sainte-Marie-Geneviève ; Maria Beaudoin, dite Sœur Saint-Pierre de Ravenne ; Clara Gariépy, dite Sœur Saint-Alexandre de Nicée ; Bérénice Berthiaume, dite Sœur Saint-Ulric ; Ida Côté, dite Sœur Sainte-Isabelle des Anges ; Laura McNulty, dite Sœur Sainte-Gisèle ; Marie-Louise Beaudoin, dite Sœur Sainte-Philomène ; Valentine Larroix, dite Sœur Saint-Jean ; Cécile Chassay, dite Sœur Sainte-Angèle ; Aurore Lachapelle, dite Sœur Sainte-Marie-Clotilde ; Amélie Barry, dite Sœur Saint-Thomas à Kempis ; Marie-Jeanne L'arrivée, dite Sœur Saint-Philippe de Vienne ; Mary Carter, dite Sœur Sainte-Marie-Ludger ; Armande Lareau, dite Sœur Saint-Amédée de Savoie ; Marie-Eva Paquet, dite Sœur Saint-Euthyme ; Marie Ferroo, dite Sœur Sainte-Stéphanie ; Sophie Haché, dite Sœur Saint-Macaire ; Viola Barcal, dite Sœur Sainte-Cécile des Anges ; Alphonsine Gingras, dite Sœur Sainte-Marie-Antoine ; Marie de la Garde, dite Sœur Saint-Louis ; Mary Helen Driscoll, dite Sœur Saint-Jean de Canti ; Victorine Roy, dite Sœur Sainte-Marie-Marceline ; Marie-Alma Landry, dite Sœur Sainte-Marie de Sion ; Alice Tardif, dite Sœur Saint-Etienne le Jeune ; Marguerite Drummund, dite Sœur Sainte-Marie-Pia ; Marie-Alma Hébert, Winnefride Champion, Lucia Fecteau, Marie-Anne Arsenault, Caroline Gallant, dite Sœur Olier.

M. l'abbé J. Gaudin, supérieur ecclésiastique de la Congrégation de Notre Dame, célébra la sainte messe et prononça l'allocution de circonstance.

Le 12, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal présidait, dans cette même communauté, une cérémonie de profession religieuse. Quinze novices émettaient leurs vœux temporaires :

Les Sœurs Sainte-Marie-Emélie, Sainte-Bibiane, Saint-Modeste, Saint-Cécilius, Sainte-Marie de Cana, Sainte-Marie Libératrice, Sainte-Marie-Eléonore, Sainte-Marie-Blandine, Sainte-Humbéline, Saint-Godefroy, Sainte-Marie-Auguste, Sainte-Marie-Arthémise, Lanteigne, Légère et Dumaresq.

Sa Grandeur prononça l'allocution de circonstance. La sainte messe fut célébrée par M. l'abbé A.-H. Marceau, curé de Laterrière, comté de Chicoutimi.

SŒURS DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

VÊTURE

Le dimanche, 6 janvier, en la fête de l'Épiphanie, à la suite d'une retraite prêchée par le Rév. Père Lemieux, des Rédemptoristes, au couvent des Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Outremont, le Rév. Père Foucher, curé de Saint-Viateur, a donné l'habit religieux aux sept postulantes dont les noms suivent :

Mlles Philomène Trudel, dite Sœur Marie de l'Enfant-Jésus, de Shawinigan Falls ; Clara Hébert, dite Sœur Saint-François d'Assise, de Montréal ; Addée Hébert, dite Sœur Saint-Pierre-Claver, de Montréal ; Palmyre Labrecque, dite Sœur Marie du Saint-Rédempteur, de Leominster, Mass. ; Yvonne Forest, dite Sœur Saint-Antoine de Padoue, de l'Épiphanie ; Elodie Boisvert, dite Sœur Saint-Anaclet, de Sherbrooke ; Florina Gervais, dite Sœur Saint-Alphonse de Liguori, de Cherry River, Sherbrooke.

ON DEMANDE UNE CLOCHE D'OCCASION

Monsieur le curé de TÉTRAULTVILLE, près Montréal, voudrait acheter à prix réduit une cloche d'occasion pesant environ 500 livres. Prière à ceux qui en auraient une à vendre de s'adresser à lui.